

AVIS DE MODIFICATION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Dijon (21000)

La convention d'occupation signée le 06/05/2024 entre SNCF Gares & Connexions et la société Lagardère Travel Retail France pour une durée de 10 ans, pour l'occupation d'emplacements commerciaux dédiés à l'activité listé ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 2 signé en date du 10/07/2026.

Cet avenant, dont l'objet est d'octroyer un abattement de la redevance, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.